

MAIRIE MANDELIEU-LA NAPOULE	
Reçu le 17 JUL. 2018	
N° 201806104	1717 el

Monsieur Sébastien LEROY  
Maire de Mandelieu-la-Napoule  
Rue Jean Monnet – BP 46  
06212 MANDELIEU-LA-NAPOULE cedex

Nice, le 12 JUL. 2018

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu nous associer au nouvel arrêt de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de votre commune ce dont nous vous remercions et avons le plaisir de vous annoncer que la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur émet un avis favorable.

Nous saluons tout particulièrement le maintien du nouvel espace économique dans le secteur de la Levade qui permettra d'accueillir de nouvelles activités, ainsi que la relocalisation d'une entreprise nécessaire au traitement des déchets.

Nous avons également pris connaissance de l'abandon du projet de pôle nautique avec le classement en zone naturelle de la partie IAUz. Le secteur ne fait plus l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation ni d'un Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global. Nous sommes conscients du caractère inondable du site et des fortes contraintes liées à l'aménagement de ce périmètre. Nous regrettons cette situation au vu des besoins des entreprises du nautisme notamment dans l'Ouest du département.

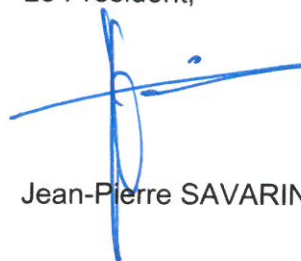
Notre précédent avis comportait une recommandation sur la zone UZs de la Roubine, où actuellement la hauteur maximale autorisée est de 13,50 mètres alors que dans le règlement de la révision générale elle n'est plus que de 9 mètres à l'égout et 12 au faîtage.

Nous avons relevé deux erreurs matérielles :

- La légende du zonage et l'article DP-UAU 3 du règlement font référence à l'article DG 24 concernant les linéaires de protection de la diversité commerciale alors qu'il s'agit de l'article DG 23 ;
- Zonage / ER : liste des emplacements réservés du Département à revoir sur les ER V3D et V4D.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO

DIRECTION APPUI AUX ENTREPRISES ET TERRITOIRES  
Dossier suivi par Sylvie TOPOR & Quentin VIANNES  
Email : [sylvie.topor@cote-azur.cci.fr](mailto:sylvie.topor@cote-azur.cci.fr) – Tél. : 04 93 13 75 22  
Email : [quentin.viannes@cote-azur.cci.fr](mailto:quentin.viannes@cote-azur.cci.fr) – Tél. : 04 93 13 73 46  
Réf. n°180709-7281R